

813

Confidentiel

Vendredi 9 mai 1958.

Matériel de guerre destiné  
à la République fédérale  
d'Allemagne.

Département politique. Proposition du 23 avril 1958 (annexe).  
Département militaire. Rapport joint du 25 avril 1958 (adhésion).  
Département des finances et des douanes. Rapport joint du  
29 avril 1958 (adhésion).  
Département de l'économie publique. Rapport joint du 29 avril  
1958 (adhésion).

Le Conseil fédéral

d é c i d e :

- 1) d'approuver la ligne de conduite consistant à maintenir dans des limites normales, compatibles avec notre politique de neutralité et avec les intérêts de notre économie et de notre défense nationale, la fabrication et l'exportation de matériel de guerre classique à destination de la République fédérale d'Allemagne;
- 2) de charger les départements intéressés, en étroite collaboration comme jusqu'ici, d'appliquer cette ligne de conduite;
- 3) de charger le département politique d'assurer la liaison avec la délégation économique permanente et la Banque nationale pour l'examen des questions de politique commerciale et financière que pourraient poser les commandes de la République fédérale d'Allemagne.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 5 exemplaires), au département militaire, au département des finances et des douanes et au département de l'économie publique (en 1 exemplaire).

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*F. Weber*